

PROCES VERBAL DE SYNTHESE

Le vendredi 12 avril 2019 à 18h00, le délai de l'enquête étant expirée, j'ai clos et signé les registres d'enquête de VILLENEUVE LA COMTESSE et VERGNE à 18h00.

J'ai donné connaissance à madame la mairesse de VILLENEUVE LA COMTESSE et la 1^{ère} adjointe de VERGNE des observations recueillies au cours de l'enquête publique.

J'ai conservé les pièces jointes du dossier d'enquête publique.

Le jeudi dix huit avril deux mil dix neuf.

A quatorze heures trente minutes,

En la Mairie de VILLENEUVE LA COMTESSE (17).

Mr. DELLE-CASE Raphaël,

Domicilié 10, rue du Négoce 17490 SIECQ.

Désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par ordonnance E19000012/86, en date du 01 février 2019, de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de POITIERS, pour l'enquête publique ayant pour objet : *la réalisation, par la SAS Ferme Eolienne des Terres du Pré René, d'un parc éolien de cinq éoliennes sur le territoire des communes de VILLENEUVE LA COMTESSE et VERGNE (17).*

J'ai rencontré dans la huitaine à la mairie de VILLENEUVE LA COMTESSE, siège de l'enquête : Monsieur VEZIN Clément, chargé d'étude éolien de la société VOLKSWIND, France SAS, aéroport de LIMOGES Bellegarde 87100 LIMOGES et monsieur Timothée BAECKELANDT, Chargé de développement.

Madame Simone ROY, 2^{ème} adjointe à la mairie de VILLENEUVE LA COMTESSE.

Madame ALTER, 01^{ère} adjointe, madame Suzanne JOLLIET 2^{ème} adjointe et madame BASLER conseillère municipale à la mairie de VERGNE.

J'ai communiqué par procès verbal de synthèse les observations recueillies au cours de l'enquête.

Monsieur VEZIN disposant d'un délai de quinze jours pour produire les observations éventuelles, au plus tard le 02 mai 2019.

Article R. 123 – 18 du Code de l'Environnement – partie réglementaire.

Stipule qu'aux dispositions de l'article R. 128-18:

« Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête rencontre, dans la huitaine, le responsable du projet, plan ou programme et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet, plan ou programme dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles. »

Mairie de VILLENEUVE LA COMTESSE.

Courriels reçus sur le site de la préfecture de LA ROCHELLE, (avis défavorable) : 45.

Courriels reçus sur le site de la préfecture de LA ROCHELLE, (avis favorable) : 23.

Inscrits sur le registre de VILLENEUVE LA COMTESSE, (avis défavorable) : 07.

Courriers reçus à la mairie de VILLENEUVE LA COMTESSE, (avis favorable) : 08.

Courriers reçus à la mairie de VILLENEUVE LA COMTESSE, (avis défavorable) : 02.

Courriers remis à la mairie de VILLENEUVE LA COMTESSE, (avis défavorable) : 02.

Courriers remis à la mairie de VILLENEUVE LA COMTESSE, (avis favorable) : 01.

Courriel reçu sur le site de la préfecture de LA ROCHELLE, (sans message) : 01.

Observations n° 01. 05. 06. 11. 14. 15. 16. 21. 22. 23. 24. 25. 26. 27. 28. 29. 30. 31. 33. 34. 35. 40. 44. 46. 47. 48. 54. 55. 56. 57. 58. 68. 71. 72. 73. 74. 80. 81. 82. 83. 84. 87. 88. 89. 90:

Reçues sur le site de la préfecture de LA ROCHELLE.

(Défavorable au projet de parc éolien).

BOUE Philippe.

01, datée du 10/03/2019 à 23h53.

Non pris en compte, l'enquête publique ne commençant que le lundi 11 mars 2019 à 15h00.

BOUE Philippe.

16, datée du 31/03/2019 à 11h06.

Cessons ces implantations d'éoliennes monstrueuses, qui ne participent en rien à la réduction d'émission de gaz à effet de serre.

Annexées au registre.

Derek Rouse.

14, datée du 29/03/2019 à 22h03.

Opposition au plan d'installer des éoliens à VERGNE.
Aux environs de VILLENEUVE, nous les avons en abondance.
Annexée au registre.

Janice tobin.

15, datée du 31/03/2019 à 10h53.

63 turbines prévues à moins de 10 km de notre maison (et la plus proche à seulement 700 mètres). LA ROCHELLE reprend notre première enquête publique, parce que les organisateurs pensaient pouvoir ignorer le rapport environnemental dommageable ! Il est scandaleux pour un gouvernement de ruiner l'environnement.
Annexée au registre.

Anne RIZZOLO et Frédéric PAYANT.

05, datée du 13/03/2019 à 13h15.

Eoliennes surdimensionnées.
Déséquilibre la biodiversité.

Anne RIZZOLO et Frédéric PAYANT.

06, datée du 14/03/2019 à 08h22.

L'électricité n'est pas pour le bien commun.
L'avenir, c'est l'éolien participatif.
Projet inadapté

Anne RIZZOLO et Frédéric PAYANT.

11, datée du 22/03/2019 à 19h44.

Les éoliennes tuent les oiseaux en masse, éclatent les poumons des chauves souris.
Annexées au registre.

François et Alexandra COLLARD, 17380 PUY DU LAC.

21, datée du 02/04/2019 à 20h03.

Les éoliennes ça suffit. Chaque éolienne nécessite un socle de ferrailles + béton d'environ 1 500 tonnes par mât.
De nombreuses études le démontrent, les éoliennes ont un réel impact sur la mortalité des chauves-souris de par leur construction et leur fonctionnement. La fin de vie d'une éolienne n'est pas verte.
Joint à cette observation trois dossiers : 01 de 08 pages, 01 de 05 pages et 01 de 02 pages.
Annexé au registre.

Sonja et mark GURT, Château de GORCE 16490 PLEUVILLE.

22, datée du 03/04/2019 à 10h05

Opposition ferme au projet de 05 aérogénérateurs géants sur les communes de VILLENEUVE LA COMTESSE et VERGNE. En Allemagne, la transition énergétique est un des plus grands scandales depuis la seconde guerre mondiale. Nous avons des obligations, mais l'Etat n'a-t-il pas aussi des obligations ? Peut-il détruire la richesse naturelle ? Ne devrait pas tout le paysage être protégé ? Est ce que la santé des humains et des animaux ne vaut rien ?

Copie annexée au registre de 05 pages.

Alain GRIMAUD.

23, datée du 03/04/2019 0 11H59.

Adressée à Monsieur le Préfet.

Dégradation des conditions de vie dans l'environnement. La malhonnêteté des promoteurs pour obtenir un accord des maires et propriétaires fonciers. D'autres solutions existent : Biomasse, carburant d'origine agricole, solaire, géothermie.
Annexée au registre.

Alain GRIMAUD.

25, datée du 03/04/2019 à 15h36.

Adressée à Monsieur le Préfet.

Complément de l'observation n° 20.

Je m'oppose catégoriquement à la prolifération des champs d'éoliennes et en particulier à la 3^{ème} zone d'éolienne en projet sur la commune de VILLENEUVE LA COMTESSE.

Annexée au registre

Association « Bien Vivre à PUY DU LAC »

24, datée du 03/04/2019 à 14h36.

Copie au : président17@charente-maritime.fr, lionel.quillet@charente-maritime.fr, président@aquitaine.fr,
caroline.aloe@charente-maritime.fr, jean-claude.godineau@charente-maritime.fr,
cecile.david@charentemaritime.fr

Le mix énergétique n'est il que du vent ? A partir de quel chiffre, l'Etat (donc la préfecture) entendra cette souffrance et dira « STOP », ce n'est pas vivable : 400, 500... voir 1000 éoliennes ?
Annexée au registre.

Marc FARDET, (Délégué de Sites et Monuments pour la Charente-Maritime, société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France).

26, datée du 03/04/2019 à 16h23.

Ces éoliennes ont un impact sanitaire lorsqu'elles sont proches des maisons (nuisances sonores et lumineuses). Elles ne fonctionnent que 25% du temps. VILLENEUVE LA COMTESSE est située entre 02 monuments historiques inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO. (l'église d'AULNAY et l'Abbaye Royale de SAINT JEAN D'ANGELY.

Monsieur BUSSEREAU, président du Conseil Départemental, veut à juste titre empêcher cette prolifération et a fait voter par le département un moratoire de 02 ans. Il a déclaré : « Les projets éoliens mettent en danger de mort le développement touristique du département ».

Annexée au registre.

Marc FARDET.

27, datée du 03/04/2019 à 16h37.

Suite au message précédent, (**Observation n° 26**), j'émet bien entendu un avis défavorable au 3^{ème} projet éolien de VLC/VERGNE.

Annexée au registre.

Marc FARDET.

31, datée du 04/04/2019 à 09h59.

Complément aux observations n° 26 et 27.

Plusieurs monuments historiques sont présents dans le secteur d'étude, dont 05 (églises SAINT MARTIAL, SAINT PIERRE, SAINTE MARIE, Notre dame et Tumulus de PAIRE), dans l'aire d'étude rapprochée et 03 (églises SAINT ETIENNE, Notre dame de l'Assomption et un château) dans l'aire d'étude immédiate. (Avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale « MRAe » de la région Nouvelle-Aquitaine).

Marc FARDET.

48, datée du 09/04/2019 à 08h59.

Complément aux observations n° 26, 27 et 31.

Je m'appuie sur l'avis exprimé par VILLENEUVE LA COMTESSE Environnement.

Henri DE CHABOT.

28, datée du 03/04/2019 à 19h40.

Les populations de ces deux grandes régions sont de plus en plus irritées par le nombre croissant de ces machines industrielles monumentales dont les nuisances perturbent gravement leur cadre de vie et les atteignent directement (syndrome de l'éolien).

Lorsque des grands commis de l'Etat comme Monsieur BUSSEREAU et Monsieur BERTRAND demandent un moratoire, nous ne pouvons qu'approuver.

Annexée au registre.

Philippe RATER, 01 rue de la Place, LIGUEIL 17330 COURANT.

29, datée du 03/04/2019 à 19h58.

Merci de me compter dans les avis défavorables pour l'implantation d'un nouveau champ éolien à proximité du village où j'ai une résidence, LIGUEIL (commune de COURANT 17330).

Cette profusion de mâts se fait de manière antidémocratique, ne sert que les intérêts que des promoteurs avides d'argent et de maires cupides et dangereuses pour la santé. (500 mètres de distance d'habitations en France, 1 500 en Allemagne, pourquoi ?).

Annexée au registre.

Marcel PUYGRENIER.

30, datée du 04/04/2019 à 08h30.

Je vous prie de donner un avis défavorable au projet éolien de VILLENEUVE LA COMTESSE et VERGNE. L'énergie éolienne dépend du vent qui ne souffle jamais à la même vitesse et qui est largement insuffisant pour répondre aux besoins. Cela détruit les milieux naturels et mortels pour les oiseaux, (les rapaces). Danger pour la santé, (voir l'article du journal « L'ECLAIREUR » au sujet des parcs éoliens de LOIRE ATLANTIQUE. J'habite à 1 700 mètres d'un parc de 07 éoliennes et depuis 2015, je souffre d'acouphènes, qui peuvent être occasionnés par les infrasons émis par les aérogénérateurs. Sommes considérables versées aux propriétaires fonciers, c'est immoral et inacceptable.

01 copie de 03 pages du journal « L'ECLAIREUR ».

Annexées au registre.

Michel SCHWERDFEGER.

33, datée du 04/04/2019 à 10h36.

En regardant la CHARENTE-MARITIME, dans la réalisation et projets éoliens, on peut estimer à environ 395 machines au final. Une idée de désastre à venir si les choses continuent comme actuellement.

Annexée au registre.

Jacky et Armelle BOUYER, GIBOURNE.

34, datée du 04/04/2019 à 11h34.

Désaccord avec ce projet comme tous les autres. Que pour les intérêts financiers soutenus par le gouvernement et les écolo-bobos des grandes villes. Remarques de la MRAe, loin d'être satisfaisantes, (sonores, avifaune). Raccordement au réseau de SAINT JEAN D'ANGELY (non traité).

Moratoire de 02 ans ouvert par le Conseil général de CHARENTE-MARITIME.

01 copie d'01 page, (Une éolienne c'est quoi ?).

Annexées au registre.

Armelle BOUYER, GIBOURNE.

35, datée du 04/04/2019 à 17h33.

Pourquoi les promoteurs imposent ils à EDF le rachat de l'électricité produite par l'éolien à un prix exorbitant que nous finançons dans notre facture d'électricité par la taxe CSPE. Certaines espèces d'oiseaux (canepetière-outarde) sont en voie de disparition. Des chercheurs ont édités des rapports sur les dangers des infrasons ainsi que les effets stroboscopiques la nuit. Les éoliennes ne tournent que 20% du temps. Que le gouvernement arrête de financer tous ces projets éoliens dénoncés par la cour des comptes. Développons l'isolation des maisons, les panneaux solaires propres, des éoliennes verticales privées.

01 copie de 01 page d'Armelle BOUYER.

Annexées au registre.

Bertrand VINCENT, « association « Donquichotte 17460 »

40, datée du 06/04/2019 à 08h59.

Partout en France, les éoliennes géantes polluent nos paysages et notre patrimoine historique. En Allemagne, l'éolien est en passe de devenir le prochain scandale sanitaire. Notre association donne un avis défavorable à ce projet.

Annexée au registre.

Alain SOULARD.

44, datée du 08/04/2019 à 17h58. Propriétaire de terres sur VILLENEUVE LA COMTESSE. Membre des associations « Art et Terre » et « Qualité de Vie et Monde Rural ». Secrétaire de l'association des « Amis du Château de VILLENEUVE LA COMTESSE ».

Je souhaite attirer votre attention sur deux points négligés par le projet de 3^{ème} parc éolien de VILLENEUVE LA COMTESSE.

Danger dû à une rupture de pale. Image du Château.

Annexée au registre.

Michel SOULARD, association « VLC Environnement ». (Courriel identique au courrier en R avec AR, reçu à la mairie de VILLENEUVE LA COMTESSE).

46, datée du 08/04/2019 à 21h08

Dossier de 41 pages.

Annexé au registre.

Bernard DURAND.

47, datée du 09/04/2019 à 08h16.

L'éolien est inefficace en France. Elle ne peut que faire augmenter le prix de l'électricité pour les ménages. Le Nord-est de la Charente-Maritime, dont VILLENEUVE LA COMTESSE, est littéralement assiégé par les promoteurs éoliens. Il serait temps d'arrêter ce désastre.

Annexée au registre.

Bruno SEPULCHRE, LE VIVIER 16240 LONGRE.

54, datée du 09/04/2019 à 23h29.

Opposé à ce projet qui dénature encore plus les environs non seulement de VILLENEUVE LA COMTESSE mais aussi de SAINT JEAN D'ANGELY. Méthodes qui flirtent avec la corruption ou le trafic d'influence comme à SAINT FRAIGNE en Charente, avec arrosage financier de la Fondation du Patrimoine.

Annexée au registre.

Michel DESPLANCHES, 48 rue Louis Guérin 69100 VILLEURBANNE.

55, du 10/04/2019 à 17h07.

Multiplication des centrales industrielles éoliennes qui défigurent de plus en plus nos territoires ruraux, nos sites et patrimoine bâti, historique ou non. L'éolien est-il utile, le projet de VILLENEUVE LA COMTESSE/VERGNE est-il judicieux ? La FE des Terres du Pré René est-il acceptable pour les riverains et les paysages ? Un projet dangereux pour la faune volante et des mesures insuffisantes Je veux faire **rappel des avis formulés sur le projet voisin « La PREVOTE » Défavorable pour la LPO, la DRAC, le CDNPS et le commissaire enquêteur lui-même, votre collègue..... Vu l'extrême proximité des deux projets, celui-ci devrait relever du même sort....**

Courrier joint de 02 pages. Rapport du GIRE de 15 pages et étude Finlandaise sur les infrasons de 04 pages.
Annexés au registre.

Geneviève GUESPEREAU.

56, datée du 10/04/2019 à 18h41.

Stop à l'éolien. Mettons l'argent dans la recherche pour une autre recherche énergie non-polluante.
Annexée au registre.

Fernand MAES, Oude SAINT GOMMARUSSTRAAT 20, 2800, MECHELIN, Belgique.

57, datée du 11/04/2019 à 00h06.

Opposition contre l'implantation des éoliennes à VILLENEUVE LA COMTESSE. Eoliennes non-rentables. Déficit financier. Paysage défiguré. Bruit subsonore provoque des crises nerveuses chez les chiens et autres animaux.

Annexée au registre.

Guillaume BORAUD, 09 route du Marais 17150 SAINT THOMAS DE CONAC.

58, datée du 11/04/2019 à 09h28.

Opposition à ce projet supplémentaire de parc éolien. Massacre de notre beau département. Monsieur BUSSEREAU, président élu du département a fait adopter ce moratoire pour stopper la prolifération anarchique de ces foutues machines. Voulez-vous transformer nos campagnes en ZAD style Notre Dame des Landes ?

Annexée au registre.

William GASCOIN, 16490 ALLOUE.

68, datée du 11/04/2019 à 23h33.

L'environnement se place avec cette charte au même niveau que les Droits de l'homme de 1789 et les droits économiques et sociaux. Article 2 : « toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement ». Article 6 : « Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. A cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social. En Charente-Limousine, nous sommes assaillis de projets éoliens. Contre le projet de VILLENEUVE LA COMTESSE.

Courrier de 03 pages.

Annexée au registre.

Patrick SOULARD.

71, datée du 12/04/2019 à 09h47.

Défendre mon département mis à mal par la prolifération des éoliennes. Veut-on vraiment détruire nos paysages.

Annexée au registre.

Robert K. ADDVC.

72, datée du 12/04/2019 à 11h24.

Contre le mitage d'éoliennes qui dégrade notre santé, paysage et faune. Cela augmente les factures d'électricité à cause des subventions et notre participation à la CSPE.

Annexée au registre.

Dominique LOIZANCE

73, datée du 12/04/2019 à 11h28.

Rejeter ce projet qui va dénaturer les sites (paysages, géologie, hydrologie, etc....). Nuire à la vie, santé, économie...).

Copie de courrier de 01 page de Michel BRONCARD. Courrier de 02 pages de Michel SOULARD. Courrier de 02 pages de l'association « VLC Environnement ».

Annexée au registre.

Patrice PETIT.

74, datée du 12/04/2019 à 11h40.

(Adressée à Monsieur le Préfet).

Opposition au projet de développement de cette troisième zone éolienne sur le territoire de VILLENEUVE LA COMTESSE et alentour.

Annexée au registre.

Régis DERVAUX.

80, datée du 12/04/2019 à 16h43.

Rejet de ce projet. Nicolas HULOT en 2005 : Au départ, l'énergie éolienne est une très bonne idée mais à l'arrivée, c'est une réalisation tragique.

Annexée au registre.

Michel BRONCARD, « président de l'association vent de contraste en Pays d'Aunis et du Vals de Saintonge, basée 19 rue des 04 vents SIMOUSSAIS 17000 SAINT PIERRE D'AMILLY.

81, datée du 12/04/2019 à 17h00.

Demain, monsieur le commissaire enquêteur, vous-même en temps que résident de SIECQ serait directement impacté par le nouveau projet de parc éolien. Monsieur BUSSEREAU a déclaré que « Notre département était en danger de mort touristique ».

02 pages.

Annexée au registre.

Dominique RIGON, 23 Route de chez Gentet 17150 NIEUL LE VIROUIL.

82, datée du 12/04/2019 à 17h12.

L'énergie éolienne fiable : Faux. Le vent est aléatoire. < mutilation des zones agricoles. Massacres des paysages. Une bombe sanitaire à retardement. Dénaturation du paysage et de l'impact visuel.

Une fiscalité proprement scandaleuse. Le démantèlement d'une éolienne avoisine les 300 000€. Qui financera ces travaux.

Copie de 07 pages.

Annexée au registre.

Martial TROLLIET.

83, datée du 12/04/2019 à 18h40.

Annexée au registre.

Non pris en compte, l'enquête publique étant terminée, le dossier et les registres d'enquêtes clos à 18h00.

Philippe CONORD, 12 rue des 04 puits 17770 MARSAIS. (Conseiller municipal de MARSAIS).

84, datée du 12/04/2019 à 18h58.

Annexée au registre.

Non pris en compte, l'enquête publique étant terminée, le dossier et les registres d'enquêtes clos à 18h00.

Jean-Pierre ROI.

87, datée du 12/04/2019 à 23h41.

Annexée au registre.

Non pris en compte, l'enquête publique étant terminée, le dossier et les registres d'enquêtes clos à 18h00.

Alain NAUDIN, « président de l'association « FAYE PAYSAGES 79250 FAYE L'ABESSE ».

88, datée du 13/04/2019 à 14h25.

Annexée au registre.

Non pris en compte, l'enquête publique étant terminée, le dossier et les registres d'enquêtes clos à 18h00.

Maryse WICIAK, 13 Le Frêne 17160 LES TOUCHES DE PERIGNY.

89, datée du 13/04/2019 à 22h55.

Annexée au registre.

Non pris en compte, l'enquête publique étant terminée, le dossier et les registres d'enquêtes clos à 18h00

Patrick KAWALA, 10 rue du Moulin de Péraud 17100 SAINTES.

90, datée du 12/04/2019 à 16h45. Suite à un problème technique confirmé par Mme. BEGUE à la préfecture de LA ROCHELLE, l'observation a été renvoyée par mail le 15/04/2019 à 14h22.

Courrier de 09 pages.

Annexée au registre.

Observations n° 09. 10. 19. 20. 32. 36. 37. 41. 42. 43. 45. 49. 50. 59. 60. 66. 69. 70. 75. 76. 78. 79. 85 :

**Reçues sur le site de la préfecture de LA ROCHELLE.
(Favorable au projet de parc éolien).**

Brigitte RAVON, 02 chemin du Moulin Péré, 17700 SAINT PIERRE LA NOUE.

09, datée du 15/03/2019 à 11h03.

Energie propre, gratuite et économique.

Permet d'améliorer le budget des collectivités.

100% pour l'énergie éolienne.

Annexée au registre.

Daniel BOUTIN, 72 rue du Château, 38730 VAL DE VIRIEU.

10, datée du 16/03/2019 à 22h21.

Encouragement au projet éolien du Pré René.

Félicitations à l'équipe « VOLKWIND » par ses nombreux courriers ont informé les propriétaires.

Réussite pour ce projet.

Annexée au registre.

Patrick LE FLANCHEC, 02 rue de la Glacière, CS 80029, 17700 SURGERES. (Gestionnaire Patrimoine Immobilier).

19, datée du 02/04/2019 à 15h24.

Tout mon soutien au projet de Ferme éolienne des Terres du Pré René, (VILLENEUVE LA COMTESSE et VERGNE). Il est important que notre pays augmente considérablement les énergies renouvelables pour préserver notre planète pour nos enfants et petits-enfants. Ancien maire d'une petite commune où il y a un parc de 13 éoliennes d'une puissance de 11MW. Retombées économiques non-négligeables pour la commune.

Annexée au registre.

Sébastien MATTEI, SEC/EUROVIA ROYAN, 0546953002. (Chef d'agence).

20, datée du 02/04/2019 à 18h13.

Soutien total au projet. En qualité de chef d'entreprise, (82 salariés) dans le Vals de Saintonge. Touchée de plein fouet par la crise de 2008, la profession des Travaux Publics a vu les dépenses d'équipements des collectivités s'effondrer au rythme des baisses de dotations. Nous voyons là, une opportunité (si le chantier nous était confié suite à la consultation) de donner un sens à l'existence de notre entreprise et de ses 82 foyers.

Annexée au registre.

Amélie DELAHAY, Assistante Administrative, INEO ATLANTIQUE, « agence réseaux DEUX-SEVRES, 0549172321 ».

32, datée du 04/04/2019 à 10h22.

Soutien au projet éolien de VILLENEUVE LA COMTESSE et VERGNE.

ENGIE INEO emploie actuellement 68 salariés. Une part importante de notre activité est liée au développement de l'énergie éolienne dans les départements des DEUX-SEVRES, VIENNE, CHARENTES et CHARENTE-MARITIME. Le parc éolien de VILLENEUVE LA COMTESSE et VERGNE entre parfaitement dans cette dynamique.

Avancer vers le développement des énergies renouvelables pour prévenir des effets de gaz à effet de serre. Il apparaît important de favoriser une dynamique de progression régulière de parcs éoliens afin d'atteindre ces objectifs auxquels ils contribuent.

Copie de 02 pages du Directeur d'Agence, Monsieur Alexandre SANS.

Annexées au registre.

FOURCHAUD Françoise, 17330 VILLENEUVE LA COMTESSE.

36, datée du 04/04/2019 à 18h47.

Soutien le projet éolien de la commune de VILLENEUVE LA COMTESSE, la ferme Eolienne de Pré René. Indispensable d'autoriser ce projet. Nous devons penser aux générations futures.

Annexée au registre.

Bruno GANNE, 17330 VILLENEUVE LA COMTESSE.

37, Datée du 04/04/2019 à 22h40.

Soutien au projet de la ferme éolienne des Terres du Pré René. Favoriser les énergies propres et limiter ainsi la pollution par l'utilisation du nucléaire, dont nous ne savons pas encore retraiter ses déchets.

Annexée au registre.

Jean-Guy NOEL, « BETON CHANTIERS OCEANIQUES », (Technico-commercial, NIORT/CELLES SUR BELLE.

41, 42, datée du 08/04/2019 à 10h05 et 10h07. (Identique, avec un complément sur le courriel n° 42 en gras, sans rapport avec l'enquête publique)

Je soutiens le projet de Ferme éolienne des terres du Pré René à VILLENEUVE LA COMTESSE. Notre société, selon les endroits, voit plus de 20% de son activité générée par l'essor de l'industrie éolienne.

Ma conviction autour de l'énergie éolienne, est très forte. Energie propre et sûre, autonome, renouvelable, durable. Les atouts sont nombreux et ne sont plus à démontrer en faveur de l'implantation d'éolienne sur notre territoire.

Annexée au registre.

Jean-François ARDOUIN, 12 rue du Chêne, LE ROTY 17160 GIBOURNE.

43, datée du 08/04/2019 à 15h13.

Soutien total à la ferme éolienne des Terres du Pré René sur les communes de VILLENEUVE LA COMTESSE et VERGNE. Après l'hydroélectricité, c'est l'énergie renouvelable la plus économique. (Seulement 0,0654€/KWh produit). C'est moitié moins cher que les centrales EPR. Les éoliennes s'intègrent sans problème dans le paysage et ne sont pas destructrices d'oiseaux.

Annexée au registre.

Françoise ARDOUIN, 12 rue du Chêne, LE ROTY 17160 GIBOURNE.

50, datée du 09/04/2019 à 11h17.

Soutien total au projet de VILLENEUVE LA COMTESSE et VERGNE. Une éolienne alimente 3400 foyers à l'année, le bénéfice aux habitants et aux collectivités sont palpables et durables. 60 000 emplois non délocalisables.

Annexée au registre.

Marie-Hélène PLIVARD.

45, datée du 08/04/2019 à 18h00.

Je tiens à apporter mon soutien au projet éolien des Terres du Pré René de VILLENEUVE LA COMTESSE/VERGNE. Favorable au développement des énergies renouvelables et notamment de l'éolien. Rencontrant quotidiennement des éoliennes lors de mes déplacements ou promenades dominicales, celles-ci ne me dérangent absolument pas, surtout, lorsque leur implantation est bien lisible, ce sera le cas ici. Ce projet contribuera à la transition énergétique à laquelle nous avons bien besoin.

Annexée au registre.

Michel TERRIOUX, (Chef d'agence, entreprise « COLAS »).

49, datée du 09/04/2019 à 11h08.

Nous souhaitons vous faire part de notre intérêt pour la concrétisation de tel projet. Ce type d'opération nous permet de maintenir notre activité et donc nos emplois sur le territoire. Ce projet permettrait aux collectivités locales et aux communes concernées, d'améliorer sensiblement l'état de leur patrimoine routier, le financement de l'amélioration des routes. Je tenais à signaler le sérieux de l'entreprise « VOLKSWIND », pour qui nous travaillons sur des projets similaires dans la région.

Annexée au registre.

Antoine TRINQUIER, 79-BRIOUX SUR BOUTONNE.

59, datée du 11/04/2019 à 11h53.

Soutien au projet de parc éolien de VERGNE et VILLENEUVE LA COMTESSE. Important de soutenir ces initiatives de développement d'énergies renouvelables. Permettre de réduire nos émissions de CO2.

Annexée au registre.

Aurore CAILLAUD, « assistante administrative « Contact ETCHART-GCM », filiale Génie Civil et MARITIME ».

60, datée du 11/04/2019 à 14h00.

Favorable sur cette enquête publique. Significatif en termes d'emplois et de retombées économiques pour notre activité.

Courrier adressé par mail avec demande d'AR.

Annexé au registre.

Jean-Yves GUILLEBOT, 14 Ter Grande rue 17330 VILLENEUVE LA COMTESSE.

66, datée du 11/04/2019 à 19h55.

L'énergie éolienne a de nombreux avantages. Le fait d'être une énergie 100% naturelle. Renouvelable et durable. Produit grâce au souffle du vent. Aucune pollution. Rendement supérieur en hiver, car le vent est généralement plus fort. C'est un point très positif pour la gestion de l'énergie.

Annexée au registre.

Laura EYMAR, 33600 PESSAC.

69, datée du 11/04/2019 à 23h56.

Soutien au projet éolien de VILLENEUVE LA COMTESSE. Depuis 20 ans, je côtoie le plus grand parc européen photovoltaïque d'Europe à CESTAS. Pas propice à l'énergie éolienne mais plus à l'énergie solaire. J'espère que les mentalités changeront et chacun y verra une urgence collective.

Annexée au registre.

Christophe PACAUD, 470 rue du Grand Quartier, LE GRAND BREUIL 17700 BREUIL LA REORTE.

70, datée du 12/04/2019 à 08h25.

Je suis agriculteur sur la commune de BREUIL LA REIRTE et je travaille juste à côté du parc éolien de BERNAY SAINT MARTIN, construit il y a 11 ans. J'ai été maire de ma commune et je suis heureux que les élus se soient orientés vers l'accompagnement de ce nouveau projet. Je suis attaché à l'aspect réversible des éoliennes. Elles répondent à notre consommation électrique actuel. J'ai personnellement de fortes convictions écologiques et de ce fait, pour la transition énergétique (installation de 600 Kwc de panneaux photovoltaïques, optimisation des intrants dans mes cultures.

Annexée au registre.

Nathalie ROBERT, 18 rue Régnaud 17400 SAINT JEAN D'ANGELY.

75, datée du 12/04/2019 à 13h46.

Favorable aux éoliennes sur VILLENEUVE LA COMTESSE. Il apparaît comme une évidence que les énergies renouvelables sont l'avenir si l'on veut protéger la planète. Il faut faire évoluer les mentalités.

Annexée au registre.

François CHENIN, 04 La Croisonnière 17330 VERGNE.

76, datée du 12/04/2019 à 14h10.

C'est une opportunité et une aubaine pour notre commune, aussi bien écologique que financière. Encourager la production des énergies renouvelables.

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à mon avis.

Annexée au registre.

Daiana BOISMOREAU.

78, datée du 12/04/2019 à 14h39.

L'éolien est une énergie renouvelable et qui n'émet pas de gaz à effet de serre. Il faut aller de l'avant et ne pas écouter les réfractaires.

Annexée au registre.

Alexandre CHENIN, 03 rue de la Fontaine 17330 VERGNE.

79, datée du 12/04/2019 à 14h42.

L'installation des éoliennes serait une opportunité financière aussi bien que écologique. Nous devons encourager la production d'énergies vertes.

Annexée au registre.

Christophe ROBERT, 36 rue du Commandant de Person 17600 MEDIS.

85, datée du 12/04/2019 à 22h38.

Annexée au registre.

Non pris en compte, l'enquête publique étant terminée, le dossier et les registres d'enquêtes clos à 18h00.

Observations n° 02. 03. 04. 12. 61. 62. 63 :

Inscrites sur le registre d'enquête en mairie de VILLENEUVE LA COMTESSE.

(Défavorable au projet de parc éolien).

Anne RIZZOLO-PAYANT.

02, inscrite le 11/03/2019 à VILLENEUVE LA COMTESSE.

S'interroge sur le devenir du socle après démantèlement de l'éolienne en bout de course. Resteront ad vitam aeternam les 05 socles de béton sur une hauteur de 2m20 et 26m de diamètre.

Quick des mouvements d'eau ? De la terre morte que constituent ces blocs. Quick du délitement du béton et de la ferraille ? Il est dommage que ce béton ne soit pas recyclé = richesse inexploitée.

Ce projet est démesuré. C'est tout le problème de l'industrie par rapport à l'intérêt local. N'y a t'il pas d'entreprise Française capable de construire des éoliennes ?

Jacques MORVAN.

03, inscrite le registre le 11/03/2019 à VILLENEUVE LA COMTESSE.

Encore des éoliennes qui vont polluer le paysage et l'environnement des habitants. 18 éoliennes prévues sur VILLENEUVE LA COMTESSE.

Qui va répondre aux procès pour atteinte à la santé des gens et surtout des enfants.

Perte de valeur immobilière d'au moins 30%.

Pollution du site avec la ferraille et le béton. Qui va payer ?

Augmentation du tarif de l'électricité.

Plus de tourisme, plus de chambres d'hôtes, plus de commerces.

Ne parlons pas d'écologie avec ce déchainement d'éoliennes. Plus biodiversité.

Colette MORVAN.

04, Inscrite le 11/03/2019 à VILLENEUVE LA COMTESSE.

Les vals de Saintonge sacrifiés.

L'écologie ? Qui défend la faune et la flore. Pollution du sol ? Pollution visuelle et la santé ? Pourquoi une entreprise étrangère

Michèle BATTEGAY.

12, inscrite le 08/04/2019 à VILLENEUVE LA COMTESSE.

Présence de 12 éoliennes sur une même zone. Augmenter le nombre d'éoliennes augmente de facto les nuisances potentielles pour l'environnement et les riverains.

Nadine CANN, 03 rue de la Gare 17330 VILLENEUVE LA COMTESSE.

61, inscrite le 12/04/2019 à VILLENEUVE LA COMTESSE.

Contre ce projet d'éoliennes industrielles. VILLENEUVE est un charmant village. Arrêtez de voir à court terme et de ne voir que le profit.

Philippe, 09 rue des Alliés 17330 VILLENEUVE LA COMTESSE.

62, inscrite le 12/04/2019 à VILLENEUVE LA COMTESSE.

Opposé à l'installation d'éoliennes en général, car je n'en vois pas l'utilité. La France couvre ses besoins en électricité grâce à nos centrales nucléaires, avec un coût raisonnable.

Maryse BOUSSEAU, 06 rue des Chaumes 17330 LA CROIX COMTESSE.

63, inscrite le 12/04/2019 à VILLENEUVE LA COMTESSE.

Opposée au projet. Il y a trop d'éoliennes sur notre territoire. Les biens immobiliers vont être dévalués. Dévalorisation du patrimoine et des paysages. Les éoliennes sont beaucoup trop près des habitations. Problèmes de santé pour la population.

Observations n° 07. 08. 13. 17. 18. 38. 51. 52 :

Courriers reçus en mairie de VILLENEUVE LA COMTESSE.

(Favorable au projet de parc éolien).

François PACAUD, 17330 COIVERT.

07, courrier daté du 14/03/2019, reçu en mairie de VILLENEUVE LA COMTESSE.

Energie propre, économique, renouvelable.

Annexé au registre.

James PACAUD, 17330 COIVERT.

08, courrier daté du 14/03/2019, reçu en mairie de VILLENEUVE LA COMTESSE.

Contribution à l'autonomie énergétique. Favorable au parc éolien du Pré René.

Annexé au registre

François DURGAND, 05 rue du Château d'Eau 79170 LUSSEY, (mairie de la commune).

13, courrier reçu le 27/03/2019 à la mairie de VILLENEUVE LA COMTESSE.

Soutien total au projet éolien. Les territoires qui ont la possibilité d'avoir des éoliennes doivent le faire. Les éoliennes situées sur ma commune, ne génèrent aucune plainte particulière.

Annexé au registre.

BARBAUD Dominique, 45 route Nationale 17330 VILLENEUVE LA COMTESSE.

17, courrier daté du 01/04/2019 et reçu à la mairie de VILLENEUVE LA COMTESSE.

Nous devons effectuer rapidement une transition énergétique pour supprimer au maximum les énergies fossiles et le nucléaire trop dangereux. Je soutiens ce projet.

Annexé au registre.

Claude, nom illisible.

18, courrier reçu en mairie de VILLENEUVE LA COMTESSE.

Il faut développer les énergies renouvelables et en particulier les projets éoliens. L'emploi local qui en découlera sera la bienvenue dans notre région.

Annexé au registre.

RABIER Stéphane, délégation POITIERS, FRTP. (Vice-président FRTP Nouvelle-Aquitaine).

38, courrier daté du 03/04/2019, reçu en mairie de VILLENEUVE LA COMTESSE.

Avancer vers le développement des énergies renouvelables pour prévenir des émissions de gaz à effet de serre. Favoriser le développement économique et l'emploi. Soutien plein et entier au développement du projet de Ferme éoliennes des terres du Pré René sur les communes de VILLENEUVE LA COMTESSE et VERGNE.

Annexé au registre.

Annette TRAPPIER.

51, courrier daté du 01/04/2019, reçu en mairie de VILLENEUVE LA COMTESSE.

Soutien au projet des éoliens du lieu-dit sur les terres du Pré René. C'est l'avenir propre, mieux qu'une centrale nucléaire.

Annexé au registre.

Jean-François GANNE.

52, courrier daté du 01/04/2019, reçu en mairie de VILLENEUVE LA COMTESSE.

Soutien au projet de la Ferme éolienne sur les Terres du Pré René sur la commune de VILLENEUVE LA COMTESSE.

Annexé au registre.

Observations n° :39. 53 :

Courriers reçus en mairie de VILLENEUVE LA COMTESSE.

(Défavorable au projet de parc éolien).

Michel SOULARD, « VLC Environnement ».

39, courrier reçu en mairie de VILLENEUVE LA COMTESSE en « recommandé avec accusé de réception ».

Participation de « l'association « VILLENEUVE LA COMTESSE Environnement », à l'enquête publique concernant le projet de zone industrielle d'éoliennes (la troisième) sur VILLENEUVE LA COMTESSE et (la seconde) sur VERGNE.

Projet VOLKSWIND de 05 éoliennes de 180 m de hauteur en plus des deux projets acceptés sur les communes.

Le projet de trop !

Copie simple à :

Monsieur Dominique BUSSEREAU, Président du Conseil Départemental de Charente-Maritime.

Monsieur Lionel QUILLET, Directeur de l'Observatoire de l'Eolien en Charente-Maritime.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Départementaux de Charente-Maritime.

Madame Corine IMBERT, Sénatrice de Charente-Maritime.

Monsieur Jean-Philippe ARDOUIN, Député de la Troisième Circonscription de Charente-Maritime.

Monsieur Jean-Claude GODINEAU, Président de la Grande Communauté des Vals de Saintonge.

Mesdames et Messieurs les Vice-présidents de la Grande Communauté des Vals de Saintonge.

Mesdames et Messieurs les membres de la Commission Départementale des Sites et des Paysages de Charente-Maritime.

Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Régionaux de Nouvelle-Aquitaine.

Monsieur Arnaud LITTARDI, Directeur des Affaires Culturelles de Nouvelle-Aquitaine.

Madame Alice-Anne MEDARD, Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Charente-Maritime.

Monsieur Frédéric DUPIN, Directeur de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale.

Monsieur Dominique BRUCHET, Président de la Fédération « STOP EOLIEN 17 ».

Monsieur Jean-Louis BUTRE, Président de la Fédération Environnement Durable.

Monsieur Fabrice RIGOULET-ROZE, Préfet de Charente-Maritime, (Lettre en R avec AR).

Monsieur Pierre-Emanuel PORTERET, Secrétaire Général de la Préfecture de Charente-Maritime.

Madame Laure TROTIN, Sous-préfète de SAINT JEAN D'ANGELY.

Madame Isabelle DAVID, Préfète des DEUX-SEVRES.

La presse locale et nationale.

Le public.

Dossier de 41 pages.

Annexé au registre.

Michel SOULARD,

53, courriel reçu sur mon adresse mail personnelle le 12/04/2019 à 06h44.

Démarrer en 2011, a été caché à la population jusqu'en 2017. Pendant 06 ans, ce projet d'installation d'une troisième zone industrielle d'éoliennes. Machines de 180 m de haut. 08 à 10 fois plus hautes que ses clochers ou le donjon de son château est une véritable agression dans ce paysage.

Courrier de 16 pages.

Annexé au registre.

Observations n° 64. 77:

Courrier remis en mairie de VILLENEUVE LA COMTESSE.

(Défavorable au projet de parc éolien).

Joël MERCIER, 17 SAINT MARTIN DE LA COUDRE

64, Courrier remis le 12/04/2019 à VILLENEUVE LA COMTESSE.

La Charente-Maritime est malade et c'est un cancer qu'il s'agit.

Courrier de 02 pages.

Annexé au registre.

Fabrice BERTHONNEAU, 03 rue des Coquelicots 17330 VILLENEUVE LA COMTESSE.

77, courrier remis le 12/04/2019 à la mairie de VILLENEUVE LA COMTESSE.

Contre le projet. Des éoliennes qui ne fonctionnent que 30% de l'année. A ALBI, j'y suis allé et ils ne voudraient pas d'éoliennes, ni sur la cote Charentaise, car tous les élus se mobilisent.

Courrier de 02 pages.

Annexé au registre.

Observation n° 65 :

Courrier remis en mairie de VILLENEUVE LA COMTESSE.

(Favorable au projet de parc éolien).

Alain CHENIN, 04 La Croisonnière 17330 VERGNE.

65, courrier remis à la mairie de VILLENEUVE LA COMTESSE.

Soutien au projet éolien situé sur ma commune de VERGNE. L'entreprise VOLKSWIND générera des revenus économiques qui ne sont pas négligeables pour des communes rurales.

Annexé au registre.

Observation n° 86 :

Reçue sur le site de la préfecture de LA ROCHELLE.

(Sans message).

François PACAUD.

86, datée du 12/04/2019 à 22h56.

Annexée au registre.

Sans message.

Mairie de VERGNE.

<i>Courriel reçu sur le site de la préfecture de LA ROCHELLE, (avis défavorable)</i>	<i>: 01.</i>
<i>Inscrit sur le registre de VERGNE, (avis favorable)</i>	<i>: 01.</i>
<i>Inscrit sur le registre de VERGNE, (avis défavorable)</i>	<i>: 02.</i>
<i>Courriers reçus à la mairie de VERGNE, (avis défavorable)</i>	<i>: 01.</i>
<i>Courriers remis à la mairie de VERGNE, (avis défavorable)</i>	<i>: 01.</i>

Observations n° 01.

Courriers reçus en mairie de VERGNE.

(Défavorable au projet de parc éolien).

Jean-Jacques MARCHAND, 688 Route de LOSSY, 74380 CRANVES-SALES.

01, courrier daté du 30/03/2019, reçu en mairie de VERGNE.

Choqués de cette possibilité de construire de nouvelles installations de machines géantes qui ne sont par ailleurs pas performantes. Ne laissez pas ces beaux paysages être saccagés. Cette énergie n'est promue que par les grands industriels étrangers, maires petites communes cupides. Cela ne représente que 2 ou 3% des énergies électriques. CSPE taxée.

Annexé au registre.

Observations n° 02.

Inscrites sur le registre d'enquête en mairie de VERGNE.

(Favorable au projet de parc éolien).

ESCALON.

02, inscrite le 11/04/2019.

Pour les éoliennes sur la commune de VERGNE. A 90 Km de BLAYE et de la centrale nucléaire. Si un réacteur a un problème nous serions touchés, alors que si une éolienne tombe, il n'y a pas de tremblement de terre.

Observations n° 03. 04:

Inscrites sur le registre d'enquête en mairie de VERGNE.

(Défavorable au projet de parc éolien).

Jacques ROUX, (mairie et habitant de LA CROIX COMTESSE).

03, inscrite le 11/04/2019.

Contre le projet éolien. Une faible productivité. Un coût très élevé payé par l'ensemble des consommateurs. Destruction définitive de l'environnement. Recyclage très polluant des mats éoliens. Philosophie du profit réservé à quelques uns. Des sociétés exploitantes peu transparentes. Trop grand nombre de piquets éoliens.

04, inscrite le 11/04/2019.

Opposition à cette multiplication des éoliennes sur les territoires ruraux majoritairement situés dans l'arrière pays. Les zones littorales sont préservées. Production énergétique très limitée. Impact sur l'environnement sera durable, notamment des mats.

Observation n° 05

*Courrier remis au commissaire enquêteur en mairie de VERGNE.
(Défavorable au projet de parc éolien).*

Jean-Claude LEGERON, 21 rue du Grand Oulme 17470 NUAILLE SUR BOUTONNE. (Ancien maire de NUAILLE SUR BOUTONNE).

05, courrier remis le 12/04/2019.

Opposition pour ce projet destructeur pour la santé des riverains. C'est la troisième fois que l'on est sollicité pour la même question. La question qui vous est posé est simple protégez vous les habitants ou favoriserez vous les entreprises du Syndicat des énergies renouvelables qui regroupe les investisseurs étrangers ?

Jean-Claude LEGERON.

67, datée du 11/04/2019 à 23h59, recue sur le site de la préfecture de LA ROCHELLE.

Courrier identique.

Annexé au registre.

Remis et commenté à la mairie
15 Route Nationale
17330 VILLENEUVE LA COMTESSE.

Le 18 avril 2019.
En 2 exemplaires de 15 pages.

Pour monsieur Clément VEZIN.
Chargé d'études éolien.
VOLKSWIND France SAS
87100 LIMOGES
Pris connaissance le 18 avril 2019.

Le commissaire enquêteur.
Remis et commenté le 18 avril 2019.

Monsieur Clément VEZIN.

Commissaire enquêteur.



En PJ : Copie des observations inscrites, remises, courriers et courriels reçus et dossiers.